

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF (120451)

Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 ; N°CE : 231-633-2 ; Numéro d'identification UE : 015-011-00-6 ;  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Pour la fabrication, la transformation, le laboratoire ou le emballage uniquement.

#### Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

**Rue :** 88 Hill Top

**Code postal/Lieu :** NW11 6DY London United Kingdom

**Téléphone :** +44 (0)20 7586 6800

**Télécopie :** +44 (0)20 7504 1701

**Contact pour informations :** info@dcfinechemicals.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement SGH

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement SGH

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Conseils de prudence**

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P405 Garder sous clef.  
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

**Nom de la substance :** Acide ortho-phosphorique 85 %  
**Numéro d'identification UE :** 015-011-00-6  
**N°CE :** 231-633-2  
**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119485924-24-XXXX  
**n°CAS :** 7664-38-2  
**Pureté :** 100 % [masse]

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle

**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers: Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.4 Indications diverses

Équipement de protection anti-incendies: En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

##### Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

**Pour la rétention**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Pour le nettoyage**

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection**



Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Utiliser un

**Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

**Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Veillez à une bonne hygiène et à la propreté en général.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

**Température de stockage :**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

**Conseils pour le stockage en commun**

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 8B

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup> / 8 h

Version :

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup> / 15 min

Version :

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL/DMEL**

Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0.36 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0.1 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 4.57 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 10.7 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Valeur seuil : 100 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Valeur seuil : 1000 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Valeur seuil : 10 µg/l

**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur seuil :	392 µg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur seuil :	39.2 µg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	19.7 µg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Valeur seuil :	100 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

##### Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des



vêtements de travail habituels). Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143).

##### Risques thermiques

Aucune information disponible.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	21	°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	158	°C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )	300	°C
<b>Point éclair :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Pression de la vapeur</b>	( 20 °C )	1.5	mm Hg
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1.71	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	non applicable	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	850	g/l
<b>Solubilité dans les corps gras :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible.	
<b>pH :</b>	( 20 °C / 100 g/l )	<	0.5
<b>log P O/W :</b>			-0.77
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	31	mPa*s
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )	3.4	(air = 1)
<b>Indice d'évaporation :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Solides inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Gaz inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Propriétés explosives :</b>		Aucune donnée disponible.	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

### 10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

Mise à jour : 12/03/2024  
Date d'édition : 12/03/2024

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Vapeurs ou gaz corrosifs.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1.25 g/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2.74 g/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 0.85 mg/l  
Temps d'exposition : 1 h

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible.



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

Mise à jour : 12/03/2024  
Date d'édition : 12/03/2024

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Espèce : Gambusia affinis (Poisson moustique)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 138 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité sur autres organismes aquatiques

Paramètre : EC50 ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Espèce : Activated sludge  
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques  
Dose efficace : 270 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Log KOW ( Acide ortho-phosphorique 85 % ; N°CAS : 7664-38-2 )  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)  
Valeur : -0.77

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Options de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

##### Élimination appropriée / Produit

**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

Mise à jour : 12/03/2024  
Date d'édition : 12/03/2024

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1805

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

**Transport maritime (IMDG)**

PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Classe(s) : 8  
Code de classification : C1  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 5 | · E 1  
Étiquette de danger : 8

**Transport maritime (IMDG)**

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Dispositions particulières : LQ 5 | · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides ·  
Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 36 · Groupe de séparation  
de matières selon le code IMDG 49  
Étiquette de danger : 8

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

Étiquette de danger :



**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique**

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

15. Classe risque aquatique

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
EC50:	Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)
LC50:	Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50:	Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)
NOEL:	Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL:	Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)
DMEL:	Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)
CLP:	Classification, étiquetage et emballage
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
LD50:	Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA:	Association internationale du transport aérien

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 120451 - Acide ortho-phosphorique 85 %, Ph. Eur., NF

**Mise à jour :**

12/03/2024

**Version (Révision) :**

3.0.1 (3.0.0)

**Date d'édition :**

12/03/2024

---

ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale
Codice IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID:	Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL:	Limite d'exposition à court terme
TLV:	Valeur limite du seuil
TWA:	Pondérée dans le temps
UE:	Union Européenne
vPvB:	Très persistant très bioaccumulable
N.D.:	Indisponible
N.A.:	N'est pas applicable
VwVwS.:	Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en classes de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.

---